



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

Paris, le 19 mai 2008

N/Réf : SEC/117/2008

Monsieur le Directeur Général,

La formation initiale dispensée à l'ENSP est dans une phase de profonde mutation. Ainsi, la réforme engagée dans le cadre du projet DEFI vise-t-elle à mieux préparer nos jeunes collègues aux fonctions sans cesse plus importantes qui leur seront confiées dès leur sortie d'école. Nous soutenons depuis notre création que cette réforme devra d'abord avoir pour but de rendre notre formation plus professionnelle au détriment d'enseignements trop souvent académiques, en particulier ceux liés à la préparation du Master à l'utilité réelle fort discutable.

Les projets actuels semblent aller dans ce sens et l'abandon annoncé du caractère obligatoire de ce diplôme en constitue très certainement un symbole fort ; nous ne pouvons que nous en féliciter, même si nous demeurons particulièrement attentifs sur les conditions de leur mise en œuvre.

Dans la continuité de cette réforme, notre organisation sera particulièrement attentive à la liste des postes proposés à nos collègues de la 58^{ème} promotion, puisque, à notre sens, cette liste aura valeur de test quant à la volonté réelle de notre administration de mieux positionner les jeunes commissaires lors de leur première affectation.

Aussi, monsieur le Directeur Général, nous vous sollicitons afin que ces postes respectent une certaine cohérence de niveau et une logique professionnelle.

Nous souhaitons en effet vivement que ces postes soient véritablement de « sortie d'école » et qu'en conséquence, il s'agisse de postes nomenclaturés A ou B.

En effet, par le passé, trop souvent dans une logique de court terme, les directions d'emploi se sont contentées, dans l'urgence, de diffuser les postes les plus problématiques ou les plus urgents à pourvoir, quel que soit leur niveau. Ce n'est pas la philosophie qui doit présider aux étapes de carrière de nos collègues et au parcours professionnel que nous entendons voir mis en œuvre. A terme, l'idéal serait pour nous de voir proposer tous les deux ans une liste quasi identique de postes fléchés pour ces sorties d'école, avec des niveaux de difficulté et de contrainte parfaitement adaptés aux jeunes chefs de service.



La même règle devra également s'appliquer aux directions spécialisées, si elles disposent à l'avenir d'affectations plus nombreuses en sortie d'école. Nous entendons également que ces postes soient offerts exclusivement en fonction du classement de sortie et non en vue de récupérer par ce biais quelques anciens collaborateurs ayant œuvré par le passé dans ladite direction.

Concernant les postes de commissaires affectés dans des services de nuit, nous rappelons une fois de plus notre opposition au principe d'une telle offre en sortie d'école. En effet, la polyvalence (judiciaire et ordre public) nécessaire au bon accomplissement des tâches dévolues à un commissaire de nuit nous paraît peu compatible avec le profil d'un commissaire en sortie d'école. A ce titre, nos jeunes collègues doivent être affectés sur des postes facilitant l'apprentissage in situ de leur métier et non sur des postes de nuit les laissant souvent bien seuls face à la complexité du quotidien policier. Il nous semble en outre, que la DCSP dispose de suffisamment de postes vacants dans ses services traditionnels pour éviter ce type de proposition.

Enfin, compte tenu du volume de postes actuellement vacants, nous souhaiterions que la 58^{ème} promotion puisse bénéficier, pour la première fois -et pourquoi pas à titre expérimental- de la possibilité de disposer d'une liste de postes offerts légèrement supérieure à son effectif de sortie. Ceci permettrait à nos collègues en fin de classement de pouvoir choisir leur poste parmi quelques-uns sans avoir la désagréable impression d'attendre passivement que d'autres fassent le choix à leur place.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations les meilleures,

Le Président
Olivier BOISTEAUX

Le Secrétaire National
Jean-Paul MEGRET

Monsieur Frédéric PECHENARD
Directeur Général de la Police Nationale
11 rue des Saussaies
75008 PARIS